

ARRETE N°2004-155 /MS/CAB.
portant nomination d'un Chef de Projet
pour l'exécution du Projet de Construction
de Centres Sanitaires en zones rurales du
Burkina Faso.

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution du 02 juin 1991;
- VU le Décret N°2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le Décret N°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret N°2002-254/PF/PM/SGG-CM du 17 Juillet 2002, portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le Décret N°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le Décret N°2003-435/PF/PM/MAECR/MFB/MS du 19 août 2003, portant ratification de l'Accord de Prêt conclu le 23 octobre 2002 entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) ;
- VU le Décret N°98-240/PRES/PM/MEF, du 19 juin 1998 portant procédure de recrutement des chefs et personnel de projets et programmes de développement ;
- VU l'Arrêté N°2004-152/MS/CAB du 25 mai 2004, portant création d'un Comité de Recrutement du personnel de la Cellule d'Exécution du Projet ;
- VU les résultats du test effectué le 12 août 2004 pour le recrutement du Chef de Projet de la Cellule d'Exécution du Projet ;
- VU l'Avis de non objection par fax n°42/BF/8383 du 16 octobre 2004 de la Banque Islamique de Développement ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Issa Boniface OUEDRAOGO, Mle 29 609 F, Médecin de Santé Publique, est nommé Chef de Projet pour l'exécution du projet «Construction de Centres Sanitaires en Zones Rurales du Burkina Faso» financé par la Banque Islamique de Développement et le Budget de l'Etat.

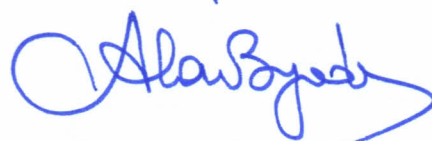
Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité sus nommée, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 04 MAR 2005

Ampliations :

- PF
- PM
- CAB
- SG
- D.Centrales/Santé
- DRS
- Ts sces rattachés
- Solde
- CF
- Intéressé
- JO
- Archives/Chrono



Bédouma Alain Y O D A.-
Officier de l'Ordre National